



DROITS ET DEVOIRS

Ce document a pour objet de clarifier vos droits et devoirs en tant qu'apprenti(e) afin d'assurer une expérience professionnelle enrichissante dans le respect de vos droits mais également de vos obligations

Droits de l'Apprenti :

CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUIVALENTES AUX AUTRES SALARIÉS :

- L'apprenti bénéficie des **mêmes droits** au respect, conditions de travail, et protection sociale que tout autre salarié.
- **Respect des horaires légaux de travail** (35 heures par semaine sauf dispositions conventionnelles particulières) et jours de repos.
- **Rémunération selon un barème étatique** (pourcentage du SMIC ou salaire minimum conventionnel) exonérée de toutes charges sociales et patronales dans la limite de 78% du SMIC.
- **Congés payés de 5 semaines par an** outre le congés examen dans le mois précédent les épreuves de **5 jours ouvrables** pour préparation d'examens. (article L6222- 35 du Code du Travail).
- **Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail** et couverture en cas d'accident du travail.
- **Compte pour la retraite et éligibilité aux allocations familiales** sous certaines conditions.

FORMATION DE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT SAIN

- **Environnement de travail** respectant les **normes de sécurité** et de bien-être.
- **Encadrement** par un maître d'apprentissage **compétent**.



ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION

- Traitement **égal**, indépendamment du genre, de l'origine ethnique, ou de toute caractéristique personnelle. Accès équitable aux opportunités et ressources.



Devoirs de l'Apprenti

ENGAGEMENT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

- S'impliquer activement dans la formation, respecter les horaires et suivre assidûment les enseignements au CFA et en entreprise.
- Justifier toute absence ou retard, et fournir un arrêt maladie dans les 48 heures.

RESPONSABILITÉ ET PROFESSIONNALISME :

- Adopter un comportement responsable et professionnel tant en centre de formation qu'en entreprise.
- Prendre soin des lieux, du matériel et des ressources mises à disposition.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du CFA.

PARTICIPATION ET COMMUNICATION :

- Participer aux épreuves de formation, examens, tests, évaluations et contrôles en cours.
- Communiquer tout changement de situation personnelle ou difficulté affectant la formation à l'employeur et au CFA.
- Solliciter l'aide de l'employeur, de l'équipe du CFA et des conseillers tuteurs en cas de besoin.

